

**Distances de sécurité et limite de prestation à respecter: Consulter le document prestations & fournitures**

- BS** EIS [BS] Eléments Importants pour la sécurité
- Zone de sécurité autour du réservoir
- Localisation et hauteur de la mise à l'air des soupapes de sécurités

**IMPLANTATION INTERDITE**

- A l'intérieur de locaux et caves
- En dessous du niveau du sol
- Sous les lignes électrique

**CHEVILLES A UTILISER**

**SPIT TRIGA Z Version écrou**

Type E 16-24/55

Diamètre perçage du béton : 24 mm

Profondeur perçage du béton : 160 mm

Couple de serrage : 120 N.m

**SPIT TRIGA Z Version écrou**

Type E20-28/60

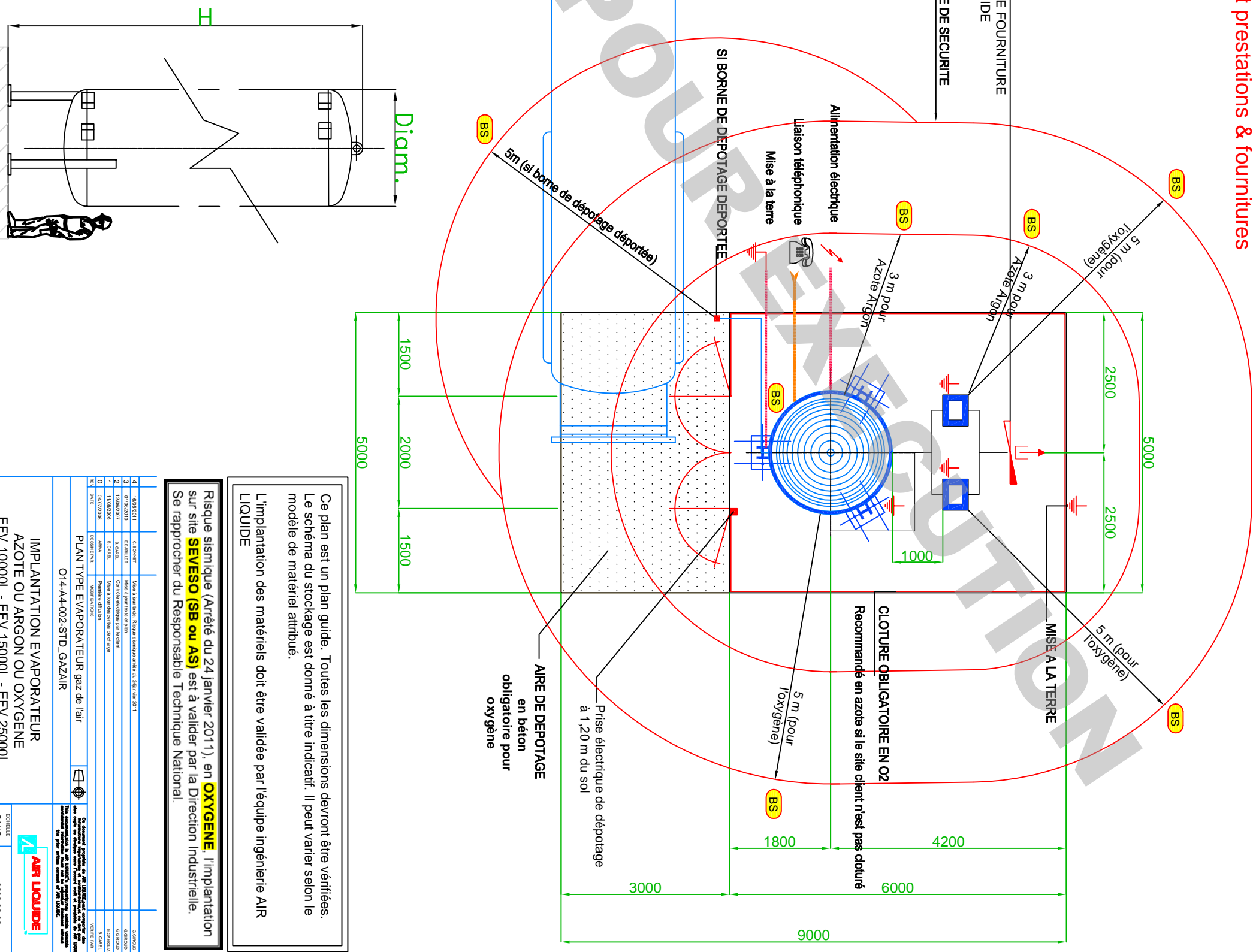
Diamètre perçage du béton : 28 mm

Profondeur perçage du béton : 200 mm

Couple de serrage : 200 N.m

La mise en oeuvre des chevilles se fera selon la notice SPIT jointe au matériel.

EFV 10000L à 25000L		14 et 15 bar			
Désignation	C10	EFV11000L	EFV16000L	C21	EFV25000L
Diamètre maxi (m)	1,9	1,9	2,2 à 2,45	2,5	2,2 à 2,45
Hauteur maxi (m)	7,5	7,5	7,4 à 9	9,45	9,15 à 13,15
Charge totale plein azote (tonnes)	13,5	17	21	25	34
Charge totale plein Oxygène (tonnes)	17	20,5	27	31,5	44
Charge totale plein Argon (tonnes)	19	22,5	30	36,5	49
Traction maxi par pied au vent (daN)	1976	2507	1974	3408	6878
Compression maxi par pied au vent (daN)	10112	10634	13919	18468	22074



**KNABE**

Ce plan est un plan guide. Toutes les dimensions devront être vérifiées. Le schéma du stockage est donné à titre indicatif. Il peut varier selon le modèle de matériel attribué.

L'implantation des matériels doit être validée par l'équipe ingénierie AIR LIQUIDE

Risque sismique (Arrêté du 24 janvier 2011), en **OXYGENE**, l'implantation sur site **SEVESO (SB ou AS)** est à valider par la Direction Industrielle. Se rapprocher du Responsable Technique National.

NO	REVISION	DESCRIPTION	DATE
1	01	Version initiale	01/01/2025
2	02	Modification des dimensions	02/01/2025
3	03	Validation finale	03/01/2025

014-A-4-002-STD\_GAZAIR

IMPLANTATION EVAPORATEUR AZOTE OU ARGON OU OXYGENE  
EFV 10000L - EFV 15000L - EFV 25000L

EGISSE SANS 2006-22-06